

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 6 février 2016

L'an Deux Mille Seize, le samedi 6 février à 10 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 28 janvier 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie.

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Didier SERIS	X		
2	Nadine CHENNA		Mme ITHURRIA	
3	François BOULANGER		M. FATH	
4	Michel ZIMMER	X		
5	Marie-Christine GASTEUIL	X		
6	Serge MONNIER	X		
7	Catherine FOURNIER	X		
8	Muriel EYL	X		
9	Josette LUCAS	X		
10	Alain GIRAUDEAU	X		
11	Marc MINNEGHEER	X		
12	Simone HAEGEMANS	X		
13	Anne-Marie LABASTHE	X		
14	Claire GERARD-DARRACQ	X		
15	Bernard FATH	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Laurent BARBAN	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Alain LAGOARDETTE			X
29	Catherine SY			X

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire pour procéder à l'élection du maire et des adjoints suite à la démission de Monsieur FATH.

Monsieur SERIS, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur FATH pour toutes les actions menées.

Monsieur SERIS laisse sa place à Madame LUCAS pour présider l'élection du maire en qualité de doyenne de l'assemblée.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Catherine FOURNIER est nommée secrétaire de séance et le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie VABRE et Monsieur Benoit LACOSTE comme assesseurs.

Madame LUCAS fait appel à candidats pour l'élection du maire.

Monsieur MINNEGHEER, au nom de la liste « Progrès et Ouverture pour Léognan », présente la candidature de Monsieur BARBAN.

Monsieur DIAS, de la liste Groupe Ensemble pour Léognan, dénonce fermement la méthode tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, Monsieur DIAS évoque un départ surprise qui n'a jamais été signalé ni durant la campagne municipale encore récente, ni lors des vœux au personnel et souligne un manque total de respect envers les collaborateurs et les électeurs.

Sur le fond, Monsieur DIAS constate « que le fervent défenseur de la démocratie que vous êtes, se permet de désigner et d'imposer son successeur. Tout cela tient plus d'un système autocratique que démocratique ».

En conclusion, Monsieur DIAS indique qu'il pose sa candidature à l'élection du maire.

Monsieur AULANIER souligne, en préambule, des incorrections par rapport aux propos de Monsieur DIAS. Dans un premier temps, il regrette « la méthode du fait que la liste de la majorité a été élue en grande partie sous le nom de Bernard FATH et le mode de désignation qui n'est pas digne du mode de fonctionnement d'un groupe ». Mais il se veut positif et confiant sur la continuité du travail. « Moins de cumul va dans le bon sens et à l'heure de la mutualisation, je me réjouis du surcroît de temps et d'expertise que Bernard FATH apportera en tant que vice-président de la Communauté de Communes ».

Madame PERPIGNAA-GOULARD rejoint les propos de Monsieur AULANIER et souhaite que dans les futurs dossiers, une part importante soit réservée à l'aspect environnemental et au développement durable.

Après ces interventions, Madame LUCAS préside le bureau de vote (voir procès-verbal ci-joint).

Suite à la proclamation des résultats, Monsieur FATH intervient pour féliciter Monsieur BARBAN de son élection et sait qu'il a toutes les qualités pour conduire et porter la mission qu'il a acceptée.

Après l'énumération de quelques actions marquantes menées avec les équipes municipales qui l'ont accompagné pendant 20 ans, Monsieur FATH pense que c'était le bon moment politiquement, budgétairement, localement de passer le relais.

« Le moment du passage de témoin est là parce que vous en avez toutes les qualités mais aussi parce que nécessité fait loi ».

En évoquant 4 lois essentielles et les transferts de compétence à la CCM qui changent tout le paysage de la commune, Monsieur FATH démontre qu'il est difficile « d'être à la fois à la mairie de Léognan et à la communauté de communes pour défendre l'intérêt de nos habitants. Personne n'a le don d'ubiquité mais peu d'élus en tirent des conclusions ».

Puis, Monsieur FATH remet symboliquement l'écharpe de maire à Monsieur BARBAN qui s'installe dans son fauteuil pour continuer à présider la séance.

Avant de présenter la délibération déterminant le nombre d'adjoints, le Maire dit quelques mots après avoir remercié celles et ceux qui lui font confiance.

« Mon action sera dans le prolongement et le respect du programme du mandat. Je compte sur les élus pour m'accompagner dans la continuité de ces actions. »

2016/01 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur BARBAN

VOTE A L'UNANIMITE

Election des adjoints (voir procès-verbal)

Intervention de Monsieur DIAS :

Après avoir félicité Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les adjoints, Monsieur DIAS formule quelques suggestions :

« Nous souhaitons ardemment que vous fassiez preuve de véritable esprit démocratique et que l'opposition soit réellement impliquée dans la vie de la cité ».

En conclusion, Madame LUCAS prend la parole pour insister sur la complémentarité entre les élus et l'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 11 heures 30.
